

www.le-palet.com

Règlement officiel

28^{ème} COUPE DE VENDEE JEUNES

CREDIT MUTUEL

DE PALETS EN FONTE SUR PLAQUE EN PLOMB

LES ESSARTS LE 25 OCTOBRE 2025

La coupe de Vendée jeunes de palets fonte sur plaque en plomb est organisée par la Commission Vendéenne Du Palet et le Comité Départemental Sport en milieu Rural 85 dans le but de promouvoir cette discipline et de favoriser l'accès de cette pratique auprès des jeunes.

Le rôle de l'accompagnateur étant de guider et de conseiller le jeune, il devra avoir un comportement exemplaire envers ses adversaires et veiller à ce que les consignes soient respectées.

Inscriptions :

Inscriptions sur le site le-palet.com via HelloAsso, la pré-inscription ne sera pas prise en compte si le paiement n'est pas accompagné. 8 € par équipe

Validation des pré-inscriptions de **12h30 à 13h00. Début du Concours à 13h30.**

Date limite d'inscription sur HelloAsso : le 23 octobre 2025.

Pas d'inscription sur place.

Âge :

Le jeune devra être né à partir du **26 octobre 2007** et être accompagné d'une personne née avant **le 26 octobre 2007**. Attention 2 jeunes ne peuvent pas jouer ensemble. Ce concours est ouvert à tous et à toutes, licencié(e)s ou non d'une association de la FNSMR (Fédération Nationale Sport en Milieu Rural). Les jeunes de plus de 18 ans devront se munir d'une pièce d'identité pour justifier leur date de naissance. L'accompagnateur doit avoir plus de 18 ans et peut ne pas être licencié dans un club.

Déroulement du concours :

Nouveauté :

Une coupe de Vendée jeunes pour les – de 14 ans

Une coupe de Vendée jeunes pour les - de 18 ans

Les joueurs disputeront 4 parties qualificatives par tirage au sort.

Après les 4 parties qualificatives

La principale et les consolantes à 16 équipes, toutes les équipes joueront les 1/8ème, 1/4, 1/2 et finale, soit 8 parties au total.

Les gagnants et les perdants du 1^{er} tour joueront jusqu'à la fin de la journée pour obtenir une place. Les parties se joueront en 11 points gagnants sauf, la dernière partie (finale) pour obtenir une meilleure place qui se jouera en 15 points.

Points particuliers :

Une équipe exempte marquera 11-5.

Une équipe qui arriverait en retard à la 1^{ère} partie sera acceptée, sauf si celle-ci n'a pas prévenue avant 13h30, elle ne jouera pas la 1^{ère} partie et elle **marquera 5/11**. Elle fera seulement 3 parties qualificatives.

Les joueurs constitueront des équipes indissociables. Si un des joueurs d'une équipes (l'adulte ou le jeune) partent pour quelque raison, l'équipe sera éliminée et les équipes qui doivent la rencontrer par la suite, gagneront 11 à 5.

Le jeune commencera obligatoirement la partie à chaque coup, le maître et ses 3 palets, ensuite l'adulte jouera ses 2 palets.

Le maître sera joué par l'équipe qui aura perdu le point.

Exemple : L'équipe << A >> gagne, c'est le jeune de l'équipe << B >> qui joue le maître et qui continue la partie.

Après la fin de chaque partie, les jeunes pourront consommer gratuitement des boissons non alcoolisées qui seront mises à leur disposition par le club organisateur. Les accompagnateurs pourront perpétuer les traditions qui veulent que le gagnant offre au perdant une consommation.

L'arbitrage se fera seulement en finale principale.

Récompenses :

A la fin du concours, des coupes récompenseront les jeunes :

Principale à 16 équipes :

1 trophée au 1^{er} et au 2^{ème}, 1 coupe au 3^{ème} et au 4^{ème}

Les consolantes à 16 équipes :

Consolante A : 1 coupe au 17^{ème}, 18^{ème}

Consolante B : 1 coupe au 33^{ème}, 34^{ème}

Consolante C : 1 coupe au 49^{ème}, 50^{ème}

Consolante D : 1 coupe au 65^{ème}, 66^{ème}

Pour la dernière consolante, les coupes seront distribuées selon le nombre d'équipes restantes.

Une seule coupe sera remise au jeune représentant son équipe. Les coupes ne seront pas cumulables. La fin du concours est prévue pour 21h30.

Une coupe sera remise pour le ou la plus jeune. Tous ceux qui auront des coupes devront rester jusqu'à la fin pour la photo finale.

Une photo de tous les jeunes sera prise après les 4 parties qualificatives.

Tout manque de respect envers les bénévoles de la CVDP, du CDSMR et du club des ESSARTS peut être sanctionné par une mesure disciplinaire. Un rapport sera fait et envoyé à la commission litiges qui décidera de la sanction envers la personne concernée suivant ses faits.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement du concours en fonction du nombre de participants et des événements qu'ils n'auraient pas pu prévoir au présent règlement.

Le Comité Départemental Sport en Milieu Rural

La Commission Vendéenne du Palet